



## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les membres de l'association des Océanautes du Val de Marne sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), et à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui auront lieu :

**Le vendredi 27 Novembre 2015 à 20 heures**

A la salle de vie associative du Centre Sportif Brossolette  
51, av Pierre Brossolette  
94100 Saint-Maur

L'administration nous a demandé d'actualiser les statuts de notre association. La législation oblige à ce que ces nouveaux statuts soient adoptés lors d'une AGE.

La proposition de ces nouveaux statuts est jointe à la présente convocation.

Lors de la soirée, l'AGO sera suspendue le temps de tenir l'AGE et de procéder au vote des statuts.

### Ordre du jour :

- 1/ Rapport Moral
- 2/ Rapport Financier
- 3/ Approbation des Comptes (v)
- 4/ Bilan des Sections
  - Section Plongée
  - Section Apnée
  - Section Hockey
  - Section Nage avec Palmes
- Interruption de l'AGO – Ouverture de l'AGE*
- 5/ Approbation des nouveaux statuts (v)
- Reprise de l'AGO*
- 6/ Vote sur les points suivants :
  - Election au Comité Directeur (v)
- 7/ Perspectives 2015 - 2016
  - Approbation du Budget 2015 - 2016 (v)
  - Activités et Orientations pour l'année à venir
  - Voyages 2016 et 2017
- 8/ Questions diverses

(v) : points donnant lieu à un vote. Rappel : conformément au règlement intérieur du club ne pourront prendre part aux votes que les membres à jour de leur inscription ayant plus de 6 mois d'ancienneté.

En cas d'impossibilité de participer, il vous est possible d'être représenté(e) par un(e) autre membre. Pour cela, vous pouvez remplir ci-joint à cette convocation un pouvoir et nous le remettre.

A l'issue de cette assemblée sera dressé un buffet campagnard.

Fait à Saint-Maur, le dimanche 25 octobre 2015

Le président des OVM,  
Thierry QUELQUEJEU